



Le CMJ & EDAT
Invitent les enfants à participer à l'opération

ARBRES DE NOËL

Le CMJ t'invite à créer une décoration à suspendre dans les Arbres de Noël. Tu peux créer ta propre décoration ou passer récupérer un rondin de bois à la Mairie que tu pourras décorer librement et venir accrocher dans les grands sapins.

Pense à prendre ta liste pour le père Noël, n'oublie pas d'ajouter ton nom, prénom et adresse.

Vendredi 09/12/2022	à 16h15	Place Arnaud Beltrame
--------------------------------------	--------------------------	--

Samedi **10** Décembre 2022

19h30 Maison Pour Tous de TRIEUX

Ouverture des portes 17 H 30

Pas de réservation



LOTO



- TV .. 139cm
- Tireuse à bière
- Réfrigérateur
- Micro-onde
- 2 Smartphones
- Enceinte connectée
- Paniers garnis
- Et de nombreux lots

1 Carton / 1,50 €

6 Cartons / 8,00 €

13 Cartons / 16,00 €

Planche extérieure interdite

1 Partie BINGO

Récompensé :

1 ligne / 2 lignes / Carton

Animé et organisé par La BROQUERIE

 Assoc Labroquerie Trieux

IPNS

NOEL

Concours de dessin

Dépose ton plus beau dessin de
Noël

à La TRIOTHEQUE

Entre le 21 novembre et 05 décembre 2022

Le vote du 06 au 21 décembre 2022

Le gagnant de chaque catégorie sera récompensé

Le 21 décembre 2022

3 catégories : 3-5 ans ; 6-8 ans ; 9-11 ans

Penses à mettre, derrière, ton dessin ton Nom, Prénom

Âge et n° de téléphone

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h00-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10

*Le Maire,
Le Conseil Municipal
Le Personnel Communal
Et Toute l'Équipe de Trieux Info
Vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de Fin d'année*

Compte-tenu des congés de fin d'année la réunion de la commission de l'information aura lieu le lundi 19 décembre 2022. Merci aux présidents d'associations de faire parvenir leurs articles avant le vendredi 16 décembre.

MAIRIE FERMÉE : du lundi 26 décembre 2022 au dimanche 1^{er} janvier 2023. En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10.

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

VACANCES SCOLAIRES : du dimanche 18 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. (Sauf vacances scolaires).

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2006** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

L'INTERCOMMUNALITE

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

SIRTOM

 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr  communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchèterie. Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchèterie pour les entreprises est toujours

interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et bidons en plastique pouvaient être déposés dans le sac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne pouvait pas les recycler. Désormais, à partir du 1er janvier prochain, vous pourrez déposer tous les emballages et tous les papiers dans votre sac.

Qui cela concerne-t-il ?

Tous les habitants du territoire du SIRTOM et tous les Français !

Quelles sont les consignes de tri à partir du 1er janvier 2023 ?

Dans le sac de tri ou le conteneur sélectif : tous les emballages en métal, en papier, en carton,

Briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception (sauf le bois) ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Et en pratique quel est le geste de tri à adopter ?

1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3/ N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres (mettre une bouteille d'eau dans un carton de céréales).

Pourquoi est-ce désormais possible ?

Il existe plus d'une vingtaine de plastiques différents. Seuls les « PET » (polyéthylène téréphtalate) et les « PEHD » (Polyéthylène Haute Densité), principalement les bouteilles, étaient recyclables jusque-là. Aujourd'hui, de nouvelles filières de recyclage se sont

développées pour d'autres types de plastiques et les centres de tri sont désormais équipés pour les trier. En effet, un tri optique et mécanique est nécessaire pour les films, les pots ou bien encore les barquettes.

Ces changements seront uniformisés sur tout le territoire français d'ici 2022.

Tous les emballages et tous les papiers se trient !

LE TRI SELECTIF

Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. À compter du 1er janvier prochain, vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

TRI SÉLECTIF : les mardis 13 et 27 décembre.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

ECHOS DE LA CITE

ARRÊTÉ DU MAIRE RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles seront opérationnelles à partir du 10 octobre et contrôlées par la Gendarmerie.

ARRÊTÉ AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de Trieux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 L 2212-2

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L113-2, L 141-2, R 116-2 et R141-14,

Vu le nouveau code pénal, notamment ses articles 131-13 et R610-5,

Considérant les travaux de mise aux normes de l'accessibilité pour la mairie (création rampe), travaux effectués par l'entreprise OLIVO de Metz à partir du lundi 21 novembre 2022

ARRÊTE

Article 1er :

- L'accès et le stationnement sur la place de la mairie seront interdits,
- Un accès sera autorisé pour la mairie côté école, délimité par des barrières de protection,
- Des bungalows de chantier seront installés ainsi qu'une aire de stockage matériel pendant toute la durée des travaux,
- L'accès à la place sera limité au chantier,
- L'accès pour la livraison de la boulangerie HAUPERT sera maintenu.

Fait à Trieux le 14 Novembre 2022

LA CHASSE SAISON 2022/2023

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **18 septembre 2022 à 8 heures**. La fermeture générale aura lieu le **28 février 2023** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2023 au soir. Vous pouvez connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54. www.fdc54.com (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

Le président de L'A.C.C.A Guy ROYNETTE

COLIS DE FIN D'ANNÉE

Les personnes âgées de 65 ans et plus (et n'étant pas venues au repas des aînés) et les personnes justifiant d'un taux d'handicap de 80 % ayant demandé leur inscription en Mairie recevront la visite de conseillers municipaux et de membres du CCAS pour la distribution des colis de fin d'année. Leur livraison au domicile des bénéficiaires sera étalée courant décembre. Ne vous inquiétez pas si vous n'en avez pas encore été destinataire (inutile de venir en Mairie ni de téléphoner) avant fin décembre. En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans les boîtes aux lettres. Les personnes non inscrites en Mairie doivent se faire connaître en fournissant leur carte d'identité ou leur carte d'invalidité et une facture prouvant leur adresse.

SAPINS DE NOËL

La Mairie accompagnée du Conseil Municipal des Jeunes réitère l'opération Sapins de Noël cette année. Elle aura lieu à nouveau le samedi 7 janvier de 9h à 12h sur la place de la Mairie. Alors recyclons nos arbres de Noël pour une réutilisation locale ! L'année dernière, près de 80 personnes sont venues déposer leurs sapins. Nous espérons faire encore mieux cette année.

DÉCLARATION DE SINISTRE SÉCHERESSE ÉTÉ 2022

Suite à la période de sécheresse durablement installée durant l'été 2022. Les sinistrés doivent déclarer les dommages subis à leur assureur et informer la mairie qui pourra établir une demande communale de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle.

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredi et Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

PARCOURS DE NOËL

Une fois de plus, les bénévoles de l'Atelier 111 se sont regroupés tous les samedis matin depuis octobre pour préparer un nouveau spot de Noël qui sera situé Place de l'Église, un lieu qui sera très "polaire". D'autres bénévoles s'impliquent aussi chez eux et ils en sont tous remerciés. Vous pouvez d'ores et déjà trouver une vidéo sur le fb "La Commune de Trieux" pour avoir un avant-goût des décorations à venir : Devant la Mairie, comme l'année dernière, se trouveront Père et Mère Noël ; à la sortie de Trieux, au rond-point de Svenn le Caribou, quelques petites nouveautés apparaîtront autour de lui. L'Atelier 111 vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Connais-tu Svenn le Caribou ?

Il habite à la sortie de Trieux
Sur le rond-point il est heureux !
Au-dessus de son gros nez rouge
De ses yeux il voit tout ce qui bouge.
Si tu le salues la journée,
La nuit il s'illumine pour te remercier.
Quand tu croises son pelage de foin,
Son nom SVENN il faut crier au loin.
De ses forêts et bois il est venu
Pour te dire " Salut ! Salut ! "
Le soir dans ta chambre tu peux écrire
Une lettre au Père Noël avec un sourire,
Dans la boîte aux lettres la mettre
Avec milles bisous à Svenn le Caribou !

URBANISME

Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : urbanisme.trieux@orange.fr

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon

l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

À savoir : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

ACTUALITES SANITAIRES

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

LE SAVIEZ-VOUS !

SOLIDARIBUS

Par suite de manque de subvention, le secours populaire suspend son activité de conseiller numérique pour personnes en difficulté numérique. La mairie espère que cette activité pourra bientôt reprendre.

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

ETAT CIVIL

Décès dans la commune :

- Solange ANTONIOLI épouse PACINI née le 13/12/1953 à BOULIGNY décédée le 28/10/2022 à TRIEUX.
- Marylène Christiane LIS-THIL épouse DELIA née le 10/07/1956 à MANCIEULLES décédée le 01/11/2022 à BRIEY.

Décès hors commune :

- Henri ZABOWSKI né le 12/07/1941 à TRIEUX décédé le 29/10/2022 à ANDERNY.
- Stéfania SISCA née le 09/12/1932 à TRIEUX décédée le 31/10/2022 à SURESNES (Hauts-de-Seine).
- Stephan Jean Hugues BIAGI né le 09/11/1966 à TRIEUX décédé le 06/11/2022 à KEDANGE-SUR-CANNER (Moselle).

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03.82.21.29.16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements.

Offices religieux à Audun-le-Roman :

Dimanche 4 décembre : messe à 11h00

Dimanche 11 décembre : messe à 11h00

Dimanche 18 décembre : messe à 11h00

Samedi 24 décembre : messe de minuit à 24h00

Dimanche 25 décembre : messe de Noël à 11h00

Dimanche 1^{er} janvier 2023 : messe à 9h30

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

Jeudi 15 décembre à 9h15 au périscolaire

Pour la MAM

Mardi 6 décembre à 9h15 au périscolaire

Thème : Atelier bricolage

LA TRIOTHÈQUE

Les enfants, dépêchez-vous ! Il ne vous reste plus que quelques jours pour venir déposer vos dessins sur le thème de Noël à la Triothèque. Pour participer au concours, il faut que nous le recevions d'ici le **5 décembre au plus tard**. Mais n'oubliez quand même pas d'indiquer vos nom, prénom, âge et numéro de téléphone au dos de votre illustration.

Pour les plus grands, nous vous rappelons que vous pourrez **voter** pour votre dessin préféré **entre le 6 et le 21 décembre**. Pour soutenir votre artiste en herbe, deux possibilités :

- Venir à la Triothèque et déposer un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet ;
- Aller sur notre page Facebook et indiquer le numéro de votre dessin préféré (un choix par catégorie).

Les **résultats** seront proclamés le **21 décembre** et les **lots** pourront être **retirés** dès le **23 décembre**.

Nous vous rappelons également que le **dimanche 4 décembre**, Eliane, de notre association partenaire Lire et faire lire, viendra faire la **lecture** aux enfants à **17h** dans les locaux de la Triothèque. Et à **17h30**, un **invité de marque** devrait se présenter...

Après toutes ces activités et manifestations, l'équipe de la Triothèque prendra un repos bien mérité. Les portes de la bibliothèque seront donc **fermées** du **24 décembre 2022 au 2 janvier 2023**.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une **très bonne fin d'année 2022** ainsi que **d'excellentes fêtes** sous le signe de la **convivialité** et des **réjouissances** en famille ou entre amis !

Nous vous reviendrons en 2023 avec encore plus de projets, d'idées et d'activités ! **À bientôt !**

ATELIERS PERFECTIONNEMENT À LA TABLETTE NUMÉRIQUE

Vous avez participé à l'atelier découverte de la tablette numérique. Vous souhaitez vous perfectionner, ce nouvel atelier est pour vous. Pré requis : avoir participé au premier atelier numérique et s'acquitter de la somme de 16 €.

Dates de l'atelier :

- Vendredi 09 décembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 16 décembre 2022 de 10h à 12h
- Vendredi 06 janvier 2023 de 10h à 12h
- Vendredi 13 janvier 2023 de 10h à 12h
- Vendredi 20 janvier 2023 de 10h à 12h
- Vendredi 27 janvier 2023 de 10h à 12h

Pour participer merci de vous inscrire en mairie de Trieux.
Places limitées.

LE TRAÎNEAU DE NOËL

COLLECTE DE JOUETS ET LIVRES

Au profit des enfants du SSED – AIEM de Briey
et de l'IME les Orchidées de Briey

DU 14/11 AU 02/12

- Boutique le fil (Place Raymond Poincaré – Briey)
- Dans les lignes régulières et scolaires

Et également :

23.11

13H à 16H

CORA SAINTE-MARIE

24.11

10H à 12H

SUPER U DE BRIEY

PRESENCE SUR LES PARKING

**1 JOUET COLLECTÉ
= 1 ENFANT HEUREUX**





DON DE SANG

VENDREDI 9 DECEMBRE DE 15H00 A 19H00

MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS 77 AVENUE DE LA LIBERATION TRIEUX

en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

POUR PRENDRE RDV
dondesang.efs.sante.fr
ou l'appli Don de sang

